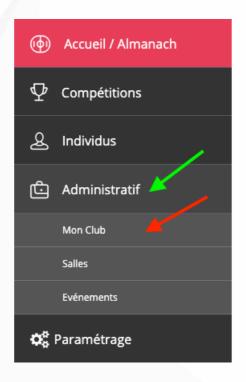


SAISIE DU BUREAU DIRECTEUR

À compter de la saison 2021-2022, le Bureau Directeur de chaque structure sera remis à zéro en début de saison.

Chaque structure (Ligue / Comité / Club) doit donc le renseigner dès la bascule de la nouvelle saison. L'absence de Bureau Directeur pour un club empêchera la validation des licences.

Cliquer sur Administratif puis sur Mon Club



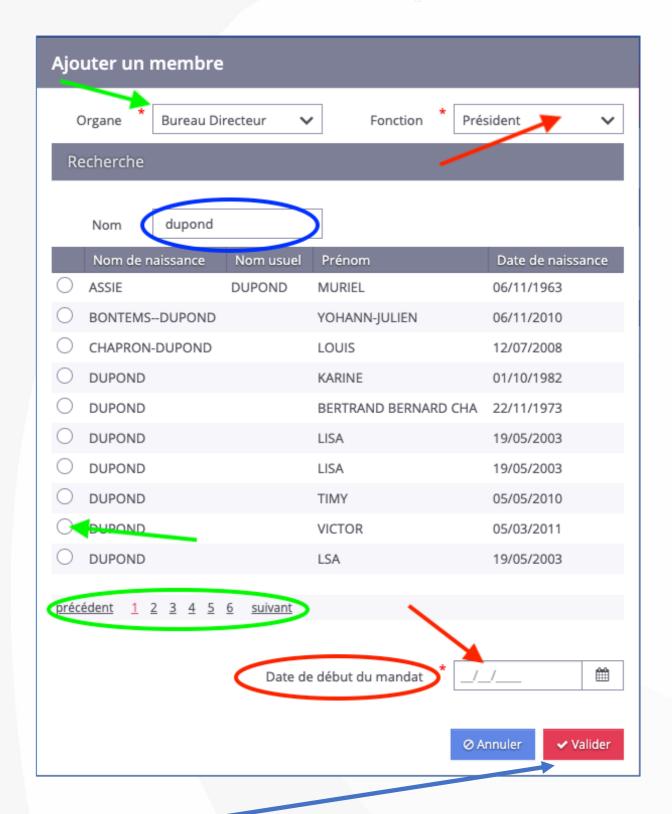
Ensuite cliquer sur Organe puis Ajouter un membre.



Une nouvelle fenêtre s'ouvre où il faudra renseigner :

- 1. L'organe (Bureau Directeur, Conseil d'Administration...)
- 2. La Fonction (Président, Secrétaire Général, Trésorier...)
- 3. Le nom de famille (les trois premières lettres suffisent mais donnent beaucoup de résultats).
- 4. Cliquer sur le **bouton** correspondant à la bonne personne, si elle n'apparait pas en première page, **naviguer** dans les suivantes pour la trouver.
- 5. Indiquer la date de début du mandat.





Valider en fin de saisie



Seule la saisie du Bureau Directeur est obligatoire, mais vous pouvez également renseigner le Conseil d'Administration et chaque commission du club.

Cliquer sur le menu déroulant



Choisir l'organe que vous souhaitez renseigner puis cliquer sur Ajouter



Une fois que l'organe apparait, reprendre la procédure du début en cliquant sur Ajouter un membre

